

Bilan mitigé de l'audience au Rectorat

Depuis plusieurs mois, nous demandions au rectorat la tenue d'une audience tripartite, rassemblant les membres de l'Administration rectorale, ceux de l'ESPÉ ainsi que des représentants des personnels afin de faire le point sur les difficultés rencontrées par les stagiaires cette année et de relancer le dialogue entre les services du rectorat et ceux de l'ESPÉ. Après de nombreuses relances, nous avons enfin été entendus.

L'audience s'est tenue le mercredi 7 mai. Étaient présents le secrétaire général adjoint DRH, la directrice provisoire de l'ESPÉ, un représentant de l'IG et plusieurs organisations syndicales dont le SNES-FSU Versailles.

Des problèmes en suspens nombreux

À cette occasion, nous avons abordé trois sujets qui nous semblaient concentrer aujourd'hui la plus grande partie des difficultés :

- les problèmes internes d'organisation de l'ESPÉ ;
- le contenu de la formation ;
- l'implication de l'ESPÉ dans le processus de titularisation.

En ce qui concerne l'organisation, nous avons fait remonter les nombreux dysfonctionnements dont ont été victimes les stagiaires cette année : problèmes d'inscription, absence totale d'emploi du temps fixe, opacité des parcours adaptés, cours le samedi et pendant les vacances scolaires... Sur ces points, la direction de l'ESPÉ s'est montrée consciente des difficultés, mais en a renvoyé la responsabilité aux universités qui n'ont pas, selon elle, « respecté les consignes données ». Cette réponse est des plus inquiétantes et montre à quel point la marge d'action de l'ESPÉ est inexistante face à l'autonomie de ses cinq universités. En outre, la direction nous a également annoncé qu'elle travaillait à la préparation de la prochaine rentrée sans pour autant nous apporter d'éléments concrets à ce sujet. Nous avons exposé nos demandes : présence d'un stand de l'ESPÉ lors de l'accueil des stagiaires pour faciliter les inscriptions, mise en place d'un emploi du temps fixe et interdiction formelle de placer des cours pendant les vacances scolaires. Celles-ci ont été notées, mais aucune réponse concrète ni confirmation n'a été apportée.

Les multiples griefs des stagiaires

Dans un second temps, nous avons mis l'accent sur les contenus des formations en dénonçant notamment la charge de travail très lourde sur les M2 et sur les parcours adaptés. Par ailleurs, de nombreux stagiaires nous rapportent suivre des cours purement universitaires, ne tenant aucun compte de l'application concrète qui pourrait en être faite dans l'exercice de leur métier. Enfin, la

frustration est grande pour les collègues stagiaires en cursus « adapté » puisqu'il en sont réduits à suivre (et à devoir revalider !) les modules déjà présentés et obtenus l'an passé pour les titulaires d'un M2EEF. Face à ces difficultés, les administrations rectorale et de l'ESPÉ nous ont assuré travailler sur une refonte des maquettes de formation (qui sont à cette date loin d'être finalisées).

Nous avons demandé fermement que les parcours soient, pour les titulaires du M2, réellement adaptés et ne reprennent pas les modules déjà présentés puisque de nombreux candidats ont déjà validé un M2EEF. La réponse de l'Administration a été éloquent : cet aspect du problème leur avait échappé et le schéma prévu pour l'an prochain devait être le même que cette année (parcours adapté sous forme de « morceaux » de M2). Ils nous ont néanmoins assurés qu'ils prendraient nos remarques en considération.

Un flou persistant

Enfin, nous avons évoqué le processus de titularisation et les difficultés que celui-ci avait engendrées. En effet, l'absence de cadrage national et académique a conduit les responsables de formation à multiplier les évaluations dans l'espoir de fournir un support à l'avis rendu par la directrice de l'ESPÉ. Nous avons donc dénoncé cette situation et demandé que soient clarifiés les critères sur lesquels l'avis pour la titularisation avait été posé.

Malheureusement, la directrice provisoire ne nous a que peu éclairés. Si elle assure qu'aucun stagiaire n'a été pénalisé pour des absences ponctuelles en raison du manque d'organisation de l'ESPÉ, elle a refusé de confirmer que les notes et les évaluations n'avaient pas servi de support,

considérant qu'ils étaient tout à fait révélateurs de « l'engagement des stagiaires dans leur formation ». Nous avons fermement contesté cette analyse puisqu'il est à craindre qu'avec ce système l'équité de traitement ne soit pas assurée entre les différentes universités. Nous avons donc réitéré la demande d'un cadrage national précisant les critères d'attribution de l'avis du directeur de l'ESPÉ de façon à permettre à tous les collègues une meilleure visibilité.

Après ces échanges, une conclusion s'impose : si l'Administration semble avoir pris conscience des difficultés rencontrées par les stagiaires cette année, elle n'a pour l'instant proposé aucune réponse concrète pour y remédier. Si l'affirmation selon laquelle les stagiaires seront évalués avec bienveillance devant le jury académique cette année peut être de nature à rassurer les collègues, l'absence de transparence sur les critères de titularisation à l'ESPÉ laisse craindre que l'équité de traitement soit difficile à faire respecter. Le SNES sera donc particulièrement vigilant lors du processus de titularisation au contenu des avis portés par l'ESPÉ. De même, nous suivons avec attention la préparation de la rentrée.

